



Compte rendu du Conseil Municipal Du 16 décembre 2020

En raison du contexte sanitaire et suites aux directives gouvernementales, la salle du conseil est aménagée pour respecter la distanciation physique et la séance est retransmise sur Facebook.

▪ 19 Présent(e)s :

Mmes Sylvie BOUDRIE, Joëlle CLEDIERE, Simone CROUZETTE, Isabelle MARLINGE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Alexandra CERTAIN, Sabrina POUGET, MM Jean-Luc CHAMBRAS, Cyril COLBORATI, Marc GERAUDIE, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Romuald RHODES, Gerald VILLETTE, Pierre FOURCHES, Charles ORLIANGES.

▪ Présence de Mme Agnès GENG directrice des services de la mairie.

Le maire, ouvre la séance à 19h00, M. Chambras se propose pour être secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le maire présente et accueille le nouveau conseiller qui remplace M. Roig, ce dernier ayant démissionné pour raisons personnelles. M. Fourches indique qu'il est très content d'intégrer le conseil municipal, et remercie le maire pour son accueil.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 07 10 2020

M. Orlianges demande à faire compléter son intervention concernant le nombre de membre dans les commissions de TulleAgglo.

Monsieur le maire demande à faire une modification dans le point 7 ainsi que dans le point 9.

Les modifications vont être réalisées et envoyées pour validation à l'ensemble du conseil municipal avant la fin de la semaine.

2) Convention de gestion contrat CNP / centre de gestion

Le Conseil municipal demande au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel, selon les modalités pratiques et financières décrites par cette convention, et autorise le maire à signer cette convention, qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que le contrat d'assurance CNP et dans la limite d'une durée de 6 ans.

Voté à l'unanimité 19/19.

3) Délibération cadre avant adoption du budget principal

Le Conseil municipal autorise le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, dans la limite de 74 764,44€ correspondant à 25% de 299 057,77€ (investissement année N-1). Cela permet d'assurer une continuité dans les investissements.

Voté à l'unanimité 19/19.

4) Décision modificative budget principal

Suite à une erreur de saisie du budget, il convient d'apporter la modification suivante:

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 16 –compte 1641

+ 284,35

Chapitre 21 –compte 2158

-284,35

Voté à l'unanimité 19/19.

5) Demande de subvention adressage Conseil Départemental

Face à la nécessité de mettre à jour l'adressage sur le territoire de la commune, pour des questions de sécurité et d'accès des secours d'une part, et pour le raccordement de chaque foyer à la fibre d'autre part, le concours et l'expertise de La Poste ont été sollicités.

Une offre de prestation de services a été établie par la Poste, pour un montant de 3900€HT (4680€TTC). Le Conseil Département propose une aide aux communes pour cette démarche ;

Le plan de financement est le suivant

-Montant HT de l'étude 3900€HT

-Subvention Conseil Départemental 40% : 1560€

-Autofinancement :2340€

M. le maire tient à remercier le Conseil Départemental qui a donné son accord avant la délibération du conseil.

Mme Pouget demande si une information vers les administrés est envisagée.

M. le maire et Mme Villatoux lui répondent qu'une information sera faite pour l'ensemble des personnes concernées (possibilité de micro-réunion par secteur impacté, en complément d'un courrier à chaque administré concerné)

Il est également indiqué qu'il sera possible de conserver les noms de village et lieu-dit en complément d'adresse.

Enfin, l'adressage va permettre la mise à jour des points GPS de chaque logement permettant ainsi aux secours d'être plus efficient.

Voté à l'unanimité 19/19.

6) Achat matériel service technique

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le fournisseur initialement désigné pour les caissons (DANYBATI) a finalement refusé la commande, les conditions de commande publique ne lui convenant pas.

Il convient donc de valider la commande avec un autre fournisseur. M. le maire indique au conseil municipal qu'une autre offre avait été reçue des Etablissements Faure (Juillard Condat), pour un montant de 8000€HT (9600€TTC).

M. Leyris précise que les bennes seront livrées le 15/01/2021.

Voté à l'unanimité 19/19.

7) Modification du RIFSEEP

M. le maire expose les principes de fonctionnement du RIFSEEP (régime indemnitaire), constitué de l'IFSE et CIA. Il présente les plafonds de montant ainsi que les modalités d'attribution à compter du 01/01/2021. Au lieu d'un versement une fois par an, les primes seront mensualisées (110€ brut / mois pour un agent à temps complet). Monsieur MAZEAUD précise qu'il s'agit de reconnaître le travail des agents de la commune.

M. Orlianges demande des précisions concernant le régime indemnitaire actuel (montant, modalités de versement, obligations de l'employeur)

Il lui est indiqué que réglementairement, le versement est à la discrétion de l'autorité hiérarchique. Il n'y a donc aucune obligation à verser une prime ou une indemnité. Jusqu'en 2020, une prime était versée aux agents au mois de décembre, donc annuellement, d'un montant moyen de 460€.

M. le maire précise que le nouveau dispositif a été présenté aux agents, et que cela semble leur convenir. Il rappelle également que c'est une reconnaissance du travail des agents, qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de la collectivité.

Voté à l'unanimité 19/19.

8) Participation employeur protection sociale des agents

M. le maire propose que la municipalité participe à la protection sociale complémentaire des agents, pour le risque santé ET pour le risque prévoyance.

Sont concernés les agents en activité, qu'ils soient titulaires, non titulaires, agents de droit public ou de droit privé.

Il propose de fixer le montant de la participation à 5€/ mois/ agent pour le risque santé et 5€/mois/agent pour le risque prévoyance.

Ce dispositif est mis en place à compter du 01 01 2021.

Cela représente donc 10€ par agents/mois soit 120€/an/agents.

M. le maire indique que le fait que la commune participe est doublement gagnant pour les agents, car le taux notamment du contrat de prévoyance baisse. Il indique en outre qu'il n'y a pas d'obligation de participation comme dans le privé.

Voté à l'unanimité 19/19.

9) Suppression poste et mise à jour du tableau des emplois

M. le maire informe que suite à l'avis favorable du comité technique en date du 24/11/2020 il convient de mettre à jour le tableau des emplois et leurs classements de la commune à compter du 01/01/2021.

Voté à l'unanimité 19/19.

10) Mise à jour de la composition des commissions communales

M. le maire informe que suite à la démission de M. Roig il convient de d'intégrer Monsieur Fourches dans les commissions communales. M. le maire demande à M. Fourches s'il remplace bien M. Roig dans chaque commission concernée. M. Fourches confirme.

Nouvelle composition des commissions comme indiqué ci-dessous :

-ALSH/VIEDESECOLES/MEDIATHEQUE/CULTURE :

Mme CROUZETTE Simone, M. COLBORATI Cyril, M. MANCI Romain, Mme NOEL Isabelle, Mme CLEDIERE Joëlle, Mme CERTAIN Alexandra, M. FOURCHES Pierre

-ENTRETIEN COMMUNAL/TRAVAUX :

M. LEYRIS Jean-Michel, M. CHAMBRAS Jean-Luc, M. MAZEAUD Georges, M. RHODES Romuald, Mme VILLATOUX Catherine, Mme MARLINGE Isabelle, M. FOURCHES Pierre, M. ORLIANGES Charles

-DEMATÉRIALISATION/DEVELOPPEMENT DURABLE/TOURISME/LOISIRS

Mme VILLATOUX Catherine, Mme CLEDIERE Joëlle, Mme VERDEYME Josette, M. LEYRIS Jean-Michel, Mme CROUZETTE Simone, M. MANCI Romain, Mme BOUDRIE Sylvie, M. FOURCHES Pierre, M. ORLIANGES Charles

Il convient d'ajouter que M. FOURCHES intègre aussi la commission de contrôle des listes électorales en tant que suppléant.

Voté à l'unanimité 19/19.

11) Achat parcelle AR 81

Le conseil municipal accepte la proposition de M. Lornac et donne son accord pour acheter la parcelle AR81 au prix de 1€.

Voté à l'unanimité 19/19.

12) Achat parcelles AP 439 et AP 434

M. le maire indique au conseil municipal qu'il convient de régulariser la situation des parcelles AP 439 1080 m² et AP 434 1670 m² en effet, ces parcelles, bien qu'étant des voiries de lotissement, appartiennent à des propriétaires privés Il indique avoir reçu l'accord des propriétaires (indivision Bottani) afin de procéder à l'achat de ces parcelles, pour 1€.

M. Leyris explique que les parcelles sont situées allées des Ferrières et allée des Vergnes. M. Leyris indique que ce genre de régularisation ne devrait plus arriver car les délibérations sont prises en amont de la constitution des lotissements pour reverser la voirie dans le domaine communal.

Il est également proposé en cours de séance d'intégrer les parcelles AP 437 et AP 438 à cette délibération (chemin qui fait la liaison entre l'allée des vergnes et l'allée des ferrières).

Voté à l'unanimité 19/19.

13) Tarifs pêche

Application pour 2021 les tarifs suivants :

Permis journalier : 8.00 € (10.00€ si la carte est achetée sur site)

Permis à la quinzaine : 40.00€

Permis annuel : 100.00 € (80€ pour les adhérents de l'association de pêche de Seilhac)

Pêche de nuit : 20.00 €

Tarif de location à la journée de l'ensemble de l'étang neuf (pour des comités d'entreprise, particuliers, associations...) comme suit :

Location à la journée : 1000,00 €

Cette année la vente des cartes de pêche a rapporté 13 144€. Pour mémoire, les années précédentes on était plutôt autour de 15-17000€.

Voté à l'unanimité 19/19.

14) Loyer bureau assistante sociale

Le loyer est révisable annuellement, sur la base des indices en vigueur de l'INSEE.

En prenant pour base l'évolution de l'indice du 3ème trimestre, comme énoncé dans l'article « révision du loyer du bail », le loyer passe de 951,13 € à 955,52€ annuellement. $(951,13 \times 130,59 \text{ (Indice loyer 3ème trimestre 2020)}) / 129,99\text{€ (Indice loyer 3ème trimestre 2019)} = 955,52 \text{ €}$

Monsieur le maire informe le conseil que l'assistante sociale est en arrêt maladie depuis 3 mois et que cela fait 2 mois que personne ne vient assurer la permanence les jeudis. La mairie va se rapprocher du Conseil Départemental pour avoir des infos.

M. Orlianges demande si la révision est dûe à une fin de bail.

M. le maire et M. Leyris répond que ce n'est pas une fin de bail mais une actualisation dûe à l'indice INSEE.

Voté à l'unanimité 19/19.

15) Loyer bar de l'Elot

La délibération est retirée de l'ordre du jour pour des raisons techniques (fin de bail). M. Orlianges demande si c'est un bail 3-6-9. Monsieur le maire le confirme, mais précise qu'il s'agit d'une anomalie, le contrat devant être une convention d'occupation du domaine public.

M. Orlianges prend à nouveau la parole et indique que dans la période actuelle l'augmentation de loyer d'un restaurant est malvenue d'autant que les restaurants sont fermés administrativement.

M. le maire répond que la question ne se pose pas, étant donné que la délibération est retirée et précise qu'il ne trouve rien d'anormal à discuter d'une augmentation dans les conditions du bail.

M. Orlianges indique entendre qu'il y ait des règles mais trouve que ce n'est pas moral.

Un échange sur la morale s'instaure entre M. le maire et M. Orlianges.

M. Mazeaud intervient pour préciser qu'il est de la responsabilité des élus de revoir un bail, et indique que les élus n'ont pas le droit de manquer la date du renouvellement de ce bail. La municipalité a toute latitude pour traiter la dimension morale liée à l'augmentation du fait du contexte sanitaire.

Ce sujet va être abordé et travaillé en commission.

Délibération reportée.

16) Questions diverses

- Mme Certain informe que des parents ont alerté sur la sécheresse des mains de leurs enfants, et demande si le savon a été changé.

M. le maire et Mme Crouzette lui répondent que le sujet a été abordé en conseil d'école, et que le nécessaire va être fait pour trouver un savon plus doux. Il n'y avait pas eu de problème jusqu'à présent avec ce savon, mais les conditions météo ainsi que le lavage plus fréquent des mains peuvent avoir effectivement des conséquences.

- Mme Villatoux interpelle Mme Pouget en tant que suppléante du conseiller départemental du canton concernant le projet du département d'implanter une maison du département, qui est apparu quelques jours après le conseil municipal du 07 octobre pendant lequel a été évoqué la création d'une maison France services.

Mme Pouget confirme qu'effectivement le département cherche un local et que M. Lauga ou Mme Rome ont contacté M. Mazeaud pour savoir s'il n'y avait pas un local libre sur la commune. Pour le moment, il n'y a pas de lieu prédéfini pour une maison du département, c'est toujours en recherche.

Un échange a lieu entre Mme Pouget, M. le maire et Mme Villatoux sur la différence entre maison France Services et Maison du département et sur le financement de chacune de ces structures.

Une explication est donnée sur la différence entre une maison du département et une maison France services.

Mme Villatoux et M. le maire déplorent que lors du dernier conseil, il n'a pas été dit explicitement que le département cherchait à installer une maison du département.

M. Orlianges intervient, expliquant que la création d'une telle structure était proposée dans le projet politique lors de la dernière campagne électorale, et précise qu'il n'y a aucune corrélation entre le conseil municipal du 07 10 et la recherche du département. M. le maire prend acte de cette réponse.

L'ensemble du conseil municipal convient pour finir de la nécessité de défendre les services publics en milieu rural.

- M. Villette intervient pour lire une lettre ouverte de l'intersyndicale d'EDF aux élus concernant le projet de démantèlement du groupe EDF (projet Hercule). M. Rhodes intervient pour dire son inquiétude au niveau local concernant l'alimentation en eau car nous sommes tributaires du débit minimum sur la Vézère et la privatisation des barrages pose question. Mme Verdeyme donne son ressenti sur le démantèlement.
- Syndicat du cheval Tulle Seilhac Naves : M. le maire indique que la commune a été déboutée par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Le litige opposait la commune à la préfecture de la Corrèze, qui avait ordonné le paiement par la commune de 19500€ correspondant à la cote part d'un prêt relais non recensé lors de la dissolution du syndicat.
- La réception des travaux de l'église a eu lieu le 15/12/2020 matin. Les subventions seront versées en 2021. Il reste juste le suivi de la toiture de l'église à faire.
- Recrutement de deux agents techniques, MM Soulier et Raynaud depuis mi-novembre en remplacement de M. Monédière (Conseil Général) et M. Pietrak (Ets Branthome).
- Point COVID sur la Corrèze : taux d'indice 50/100000 habitants par rapport au 308/100000 d'août.

22 personnes hospitalisées. Souhaitons que les fêtes ne fassent pas partir le taux à la hausse avec l'arrivée de la horde de vacanciers.

Monsieur le maire souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une bonne année 2021 à tous surtout la santé.

Clôture de la séance à 20h51.